

Le Centre Valais romand  
15, rue des Cèdres  
1950 Sion

Sion, le 1<sup>er</sup> mai 2025

## **Réponse à la consultation publique sur le projet de Loi sur le soutien à l'économie (LEco)**

### **Canton du Valais – Préavis législatif du 21.01.2025**

Le Centre Valais romand remercie le Département de l'économie et de la formation pour la mise en consultation du projet de Loi sur le soutien à l'économie (LEco). Nous saluons cette démarche participative et l'effort engagé pour structurer une politique économique cohérente, adaptée aux réalités du canton et du 21<sup>e</sup> siècle.

Le texte explicatif accompagnant la loi propose une lecture lucide de l'histoire économique valaisanne, soulignant de manière pertinente les forces et faiblesses structurelles de notre canton. Il pose des objectifs louables, en ligne avec les valeurs de notre parti, tout cela dans un français qui ne manque pas de style, voire de lyrisme : « De Brigue à St-Maurice, les villes du Valais forment un véritable "collier de perles", offrant une qualité d'habitat urbain exceptionnelle. » Une belle métaphore qui aurait mérité d'être filée jusqu'aux couronnes de nos cimes et, pourquoi pas, jusqu'à Monthey, ce véritable joyau industriel valaisan.

Ce texte reconnaît à juste titre que le Valais souffre d'un morcellement territorial et institutionnel. Nous encourageons le canton à intégrer explicitement cet enjeu dans la stratégie : il est essentiel de dépasser l'esprit de clocher et de coordonner davantage les ressources au niveau cantonal pour affronter les défis économiques majeurs de manière collective. Le Valais se présente trop souvent comme une poignée de confettis en matière économique où tous les acteurs développent leurs stratégies de croissance, d'innovation et de promotion dans leur coin.

Nous exprimons ici notre soutien global au projet, tout en formulant plusieurs propositions d'amélioration, tant sur le fond que sur la mise en œuvre pratique.

### **Remarques générales**

- La même loi, dans le canton de Vaud, contient 41 fois le mot « aide » et 20 fois le mot « subventions », contre respectivement 0 fois et 8 fois pour la version qui nous concerne. Certains diront que c'est à saluer, d'autres estimeront que l'intervention subsidiaire de l'Etat s'en trouve très réduite !
- L'intégration de critères sociaux et environnementaux dans l'allocation des subventions (art. 11 al. 3) constitue une orientation positive, conforme aux enjeux contemporains.
- Les mesures exceptionnelles prévues à l'art. 14 renforcent la capacité du canton à réagir rapidement et avec flexibilité face aux crises systémiques ou conjoncturelles, comme cela fut le cas en 2024 dans le cas de Novelis.
- Enfin, nous saluons la suppression du Conseil économique et social, dont l'activité ne paraît pas avoir été débordante. Une recherche sur Internet ne nous a pas permis de trouver une quelconque trace tangible de sa composition, ni de son activité au cours des vingt dernières années.

- Nous n'avons pas de remarques à formuler sur le préavis législatif LVWP.

### **Pistes d'amélioration**

- Le Valais a réalisé d'importants efforts pour soutenir l'innovation, notamment avec des structures telles que Cimark ou Energypolis. Il est temps de mesurer les retombées concrètes de ces efforts, en termes d'emplois créés, d'entreprises pérennisées et de contribution au PIB par habitant. Nous recommandons une plus grande transparence et une meilleure traçabilité dans l'évaluation de ces politiques, à travers les rapports annuels de ces institutions, par exemple.
- La loi devrait mieux encadrer la gouvernance des organes de promotion économique (art. 9) : composition, mode de désignation, durée des mandats, publication des rapports, etc. De même, il serait judicieux d'introduire une obligation d'évaluation périodique (tous les quatre ans, par exemple) de la stratégie économique et des dispositifs de soutien. Sur ce thème, une réflexion devrait être menée pour limiter le nombre de ces organes en les fusionnant par exemple. Ils y gagneraient certainement en efficacité, mais aussi en visibilité.
- Le canton a beaucoup construit ces dernières décennies et dispose aujourd'hui de peu de réserve foncière pour de futurs grands projets économiques. La volonté affichée (art. 13) de piloter le développement immobilier au Service de la stratégie économique est pertinente. Toutefois, des garde-fous sont nécessaires pour éviter les effets de spéculation, les déséquilibres régionaux ou les atteintes à la qualité de vie. Le Grand Conseil devrait avoir son mot à dire de toute manière à travers l'étude du budget annuel de l'Etat. Ce développement immobilier devrait en outre être coordonné avec les autres collectivités publiques (municipalités ou bourgeoisies en priorité) qui disposent elles aussi de réserves de terrains en zones industrielle ou artisanale.
- Mieux définir la notion d'acteur d'importance systémique (art. 14), afin d'éviter l'arbitraire ou les effets d'aubaine. Ici aussi, l'implication du Grand Conseil est recommandable. Le cas de Novelis en 2024 nous a prouvé que la Chambre du peuple était capable de travailler efficacement lorsqu'il y a urgence et que les enjeux sont bien expliqués.

### **Nos recommandations**

- Ajouter un article prévoyant une évaluation régulière de l'impact des politiques menées (notamment en matière d'innovation et d'emploi).
- Préciser plus largement, dans la loi et non dans des ordonnances, le fonctionnement et les garanties d'indépendance des organes de promotion économique.
- Encadrer les mécanismes d'intervention foncière par des principes de durabilité, d'équité territoriale et de transparence.
- Garantir la transparence par un accès public aux informations liées à l'usage des fonds alloués.

- Réfléchir encore aux moyens de jouer ce rôle de rassembleur pour l'économie valaisanne, souvent trop morcelée, l'un des rôles de VWP.
- Inclure les élus du Grand Conseil au maximum dans la politique économique cantonale.

### **Conclusion**

Le Centre Valais romand soutient l'esprit de cette nouvelle loi, qui constitue un pas important vers une économie cantonale plus résiliente, innovante et durable. Nous remercions les autorités cantonales pour l'opportunité qui nous a été donnée d'y contribuer et restons, si nécessaire, à disposition pour approfondir certains des points soulevés.

Pour le Centre Valais romand

Vincent Baud

Secrétaire général